

Document d'Information Synthétique

Offre ouverte au public d'un montant inférieur à 8 millions d'euros

Présentation de l'émetteur en date du 26 octobre 2020



Energ'Y Citoyennes
SAS à capital variable, capital social de 271 800€
La Coop, 5 esplanade Andry Farcy, 38000 Grenoble
823 274 303 – RCS Grenoble

Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

I – Activité de l'émetteur et du projet

Dans l'objectif de concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, ainsi qu'à la transition énergétique, l'émetteur a pour objet principalement sur le territoire de la métropole grenobloise :

- La production d'énergies renouvelables ; cela comprend la conception, le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation, l'achat et la vente, d'installations de production d'énergies à partir de sources renouvelables ;
- L'éducation à la citoyenneté appliquée à la problématique de l'énergie (système centralisé de production et habitudes de consommation à faire évoluer selon les principes de sobriété et d'efficacité énergétiques et de développement des énergies renouvelables, pour être compatibles avec la transition énergétique), qui passe notamment par la preuve par l'exemple et s'appuie en conséquence sur les installations visées à l'alinéa précédent ; elle comprend tout type d'actions pédagogiques de sensibilisation et d'information à destination des associé-e-s, mais aussi des enfants (à partir de toitures solaires sur des écoles) et plus largement des citoyen-ne-s (parents d'élèves ou habitant-e-s des quartiers par exemple).

La société peut également mener des opérations visant la maîtrise de la consommation d'énergie, notamment de sobriété et d'efficacité énergétique. Pour la réalisation de son objet social, la société peut effectuer toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou

indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ainsi défini.

Les fonds levés par la présente offre seront utilisés pour financer le développement et la réalisation de 3 installations photovoltaïques (1 ombrière de parking de 100 kWc à Varcès-Allières-et-Risset et 2 toitures de 36 kWc à Varcès-Allières-et-Risset et Grenoble) ainsi qu'un réseau de chaleur-bois à Varcès-Allières-et-Risset.

Les 70 000€ collectés en capital constitueront les fonds propres nécessaires aux projets. Le financement sera complété par un emprunt de 220 000 €.

Si l'objectif de collecte visé n'est pas atteint, en fonction des négociations avec la banque, Energ'Y Citoyennes étudiera une installation moins ambitieuse avec un montant d'investissement recalculé à partir du résultat de la levée de fonds.

L'électricité produite sera vendue par l'émetteur via un tarif d'achat régulé par l'Etat pour une durée de 20 ans.

L'objectif est de lever un montant maximum de 70 000€ en actions, entre le 2 novembre 2020 et le 8 janvier 2021, afin de réaliser le financement en fonds propres du projet susmentionné.

Energ'Y Citoyennes a déjà réalisé une autre levée de fonds. Ci-dessous le tableau synthétisant cette levée de fonds.

	Levée de fonds 1
Dates de début et de fin	1/06 au 30/09 2019
Type(s) de titres	actions
Valeur nominale des titres	100
Nombre de titres souscrits	705
Total	70 500

Ci-dessous vous trouverez les informations relatives :

- **Aux comptes existants ;**

Les comptes ont été certifiés par Mme R. Teston, en sa qualité d'expert-comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables à Grenoble.

Bilan au 31 décembre 2019					
Actif		N-1	Passif		N-1
Immobilisations corporelles	396 476 €	258 452 €	Capital social	257 900 €	150 800 €
Immobilisations incorporelles	55 226 €	47 274 €	Résultat de l'exercice	-1 530 €	5 617 €
Immobilisations financières	4 279 €		Report à nouveau	-3 793 €	-9 410 €
			Subventions invest.	30 2015 €	
Actif immobilisé	455 981 €	305 725 €	Fonds propres	282 792 €	147 007
Créances Clients	20 136 €	20 689 €	Emprunts	345 717 €	258 400 €
Autres Créances	45 051 €	12 827 €	Dettes fournisseurs	14 977 €	4 479 €
Capital souscrit non versé	6 600 €	600 €			
Disponibilités	109 439 €	68 936 €			
Comptes de régularisation	6 279 €	1 709 €			
Actif circulant	181 226	104 162 €	Dettes	360 694 €	262 879 €
Total de l'Actif	643 486 €	409 887 €	Total du Passif	643 486 €	409 887 €

Compte de résultats au 31 décembre 2019					
Produits		N-1	Charges		N-1
Produits d'exploitation	32 855 €	30 736 €	Autres achats et charges ext.	16 029 €	5 705 €
Reprises	6 422 €		Impôts, taxes et vers. assimilés		185 €
			Dotations aux amortissements	21 160 €	18 756 €
Produits financiers	0 €	0 €	Charges financières	4 052 €	473 €
Produits exceptionnels	431 €	0 €	Charges exceptionnelles		0 €
Total des produits	39 711 €	30 736 €	Total des charges	41 241 €	25 119 €

Les produits de la société sont liés à la vente de l'électricité produite par ses installations de production à partir de ressources renouvelables et notamment nos installations photovoltaïques. Les produits ont augmenté en 2019 de 8545 € (soit 29%) du fait :

- De la production en pleine année de toutes les installations de la première tranche (installations de 9 kWc) et du début de production sur la fin d'année des deux nouvelles toitures de 36 kWc (+ 2119 € soit 7%) ;
- D'une écriture comptable de transfert de charges liés à des frais d'emprunt (qu'on retrouve dans la partie charges) qui vont être amortis sur la durée du nouvel emprunt de 12 ans (6422 €)

S'agissant des charges de l'exercice 2019 (16 029 €), nous pouvons les répartir en deux grandes catégories :

- Dépenses principales relatives au fonctionnement de la société :
 - Fournitures, location diverses, bureautique (780 €) ;
 - Honoraire et frais d'actes, relatifs à la gestion et comptabilité (1184 €) ;
 - Rémunération d'intermédiaires (études échouées...) (3250 €) ;
 - Communication (498 €) ;
 - Frais postaux et internet (442€) ;
 - Frais bancaires et assimilés (566 €) ;
 - Cotisations à Energie Partagée (100 €) ;
- Dépenses principales relatives aux installations photovoltaïques :
 - Electricité (consommation des sites) (446 €) ;
 - Primes d'assurances des installations (1 899 €) ;

- Location immobilière des toitures (443 €) ;
- Frais d'emprunt (6 422 €) et charges financières (4 052€).

Les charges ont augmenté de 10 324 € (181 %) du fait principalement :

- L'augmentation de frais de fonctionnement (environ 1 400 €) ;
- Mais surtout de frais d'emprunt qui vont être amortis (6 422 €) ;
- Et d'une étude structure d'une toiture finalement abandonnée (2 500 €).

En 2019 le résultat net est négatif de – 1 530 euros. Il avait été positif en 2018. A noter que le résultat d'exploitation est positif.

- **Au tableau d'échéancier de l'endettement sur 5 ans ;**

Échéancier des emprunts (+ intérêt intercalaire)					
année	date	Amortissement	Remboursement	Restant dû	Intérêt
2020	05-mars	19 454 €	15 664 €	227 313 €	4 869 €
2021	05-mars	19 454 €	15 908 €	211 405 €	6 082 €
2022	05-mars	53 354 €	46 062 €	545 683 €	7 291 €
2023	05-mars	53 354 €	46 628 €	499 055 €	6 725 €
2024	05-mars	53 354 €	47 202 €	451 853 €	6 152 €
2025	05-mars	53 354 €	47 782 €	404 071 €	5 572 €

- **Aux éléments prévisionnels sur l'activité ;**

	2020	2021	2022
Chiffre d'Affaires	50 000	65 000	80 000
Charges	40 000	52 000	64 000
Résultat	10 000	13 000	16 000

- **A l'organigramme des principaux membres de l'équipe de direction.**

Nom	Prénom	Commune de résidence	Rôle dans la société
Robillard	Julien	Grenoble	Président
Mahrez	Fabienne	Grenoble	Vice-présidente
Marillier	Frédéric	La Tronche	Représentant Énergie Partagée
Verri	Pierre	Gières	Représentant Grenoble-Alpes Métropole
Back	Antoine	Grenoble	Représentant Grenoble
Bessiron	Daniel	Échirolles	Représentant Échirolles
Crépeau	Alain	La Tronche	Représentant La Tronche

Dathe	Suzanne	Grenoble	Citoyenne
De Boni	Jean-Marc	Vaulnaveys-le-haut	Citoyen
Jugnon	Dominique	Claix	Citoyen
Mazoyer	Claire	Hors métropole	Citoyenne
Mollaret	Benoit	Grenoble	Citoyen

Une copie des rapports des organes sociaux à l'attention des assemblées générales du dernier exercice et de l'exercice en cours peut être obtenue sur demande à l'adresse suivante : Energ'Y Citoyennes, La Coop, 5 esplanade Andry Farcy, 38000 Grenoble

II – Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

Les principaux risques liés à l'investissement en capital dans des installations de production d'énergie renouvelable sont :

1. Risques liés à la production d'énergie renouvelable :

- Risques de développement :
 - Des études sont réalisées. Elles peuvent chacune conduire à abandonner un ou des projets d'installations, ce qui conduit d'une part à la perte des sommes engagées dans la réalisation de ces études, pourra remettre en question le plan de financement global
 - Non obtention des autorisations : urbanisme, autorisation d'exploitation, recours
 - Infaisabilité du raccordement au réseau de distribution d'énergie (électricité) dans des conditions économiques viables
 - Faisabilité technique des installations (étude productible/vent/structure, signature d'un bail adapté à la durée du projet etc.)
 - Aléas pendant les chantiers de construction (retard de livraison, défaillance d'un fournisseur ou prestataire)

- Risques de financement et assurances : la réalisation d'une installation est soumise à l'obtention d'un prêt bancaire dans des conditions de taux, de durée et de garanties favorable au projet et d'une police d'assurances adéquate.

- Risques d'exploitation :
 - Risque de variation à la baisse du prix de vente de l'électricité dans le cadre de l'évolution des dispositifs de soutien public au secteur des énergies renouvelables, impactant la capacité des nouvelles installations à atteindre un équilibre économique, et donc à la société de trouver des opportunités d'investissement.
 - Risque de modification des contrats en cours de la vie de l'installation (bail, assurance, ...)

2. Risques liés à la situation financière de la société :

- Risque lié à la variabilité du capital : chaque actionnaire peut se retirer de la société s'il le souhaite, entraînant une réduction du capital de la société. Plusieurs dispositions des statuts limitent ce risque :

- Une clause d'inaliénabilité interdit d'effectuer cette sortie avant un délai de 5 années, sauf cas particulier, sur décision du Conseil de Gestion.
- Les statuts limitent également la réduction du capital à 50% du capital lors de la création de la société.

Nota : Le risque de limitation de la capacité des souscripteurs à récupérer leurs apports est décrite au chapitre IV.

- Risque lié à la situation financière de la société. Actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la société dispose, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 6 prochains mois
- Risque lié au caractère essentiellement bénévole des personnes impliquées dans la gestion et le fonctionnement de la société (risque de faible disponibilité des personnes notamment).

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

III – Capital social

Le capital social de la société est intégralement libéré. À l'issue de l'offre, le capital social de la société sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès à son capital social ni attribué de droits donnant accès à son capital social.

La société étant à capital variable, le conseil de gestion est autorisé à porter le capital initial à 341 800 euros. Le capital peut être augmenté, dans la limite précisée à l'article 9 des statuts, par remise d'un bulletin de souscription au Président et inscription sur le registre des mouvements de titres, soit au moyen de versements successifs des associé-e-s ou par l'admission de nouveaux-elles associé-e-s agréé-e-s par le Conseil de gestion conformément à l'article 15 des statuts.

Tableau décrivant la répartition de l'actionnariat de la société

Collège	Nb de personnes	Nb de parts	capital	% du total
Citoyens	236	1778	177 800	65,5%
Collectivités	11	188	18 800	7%
Hébergeurs	0	0	0	0
Fondateurs et partenaires	7	472	47 200	17,5%
Personnes morales	7	280	28 000	10%

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Chaque associé-e présent-e ou représenté-e dispose d'une voix dans les assemblées générales. Les

suffrages exprimés par chaque collège sont reportés proportionnellement et soumis à pondération telle que définie dans le tableau qui suit.

Vote du collège	Pondération du vote à l'assemblée générale
Citoyens	30%
Collectivités	20%
Hébergeurs	10%
Fondateurs et partenaires	30%
Personnes morales	10%

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les actions émises donnant accès au capital social de l'émetteur ou à des droits attribués donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de l'émetteur : [lien vers les statuts d'Energ'Y Citoyennes](#)

IV – Titres offerts à la souscription

IV.1 – DROITS ATTACHÉS AUX TITRES OFFERTS À LA SOUSCRIPTION

Les nouvelles actions émises sont des actions ordinaires ayant les caractéristiques suivantes :

- Chaque nouvel.e associé.e à un droit de vote dans les assemblées générales
- Les nouvelles actions donnent droit aux distributions de dividendes

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et obligations attachés aux titres qui vous sont offerts :

- [article 10 des statuts d'Energ'Y Citoyennes](#)

IV.2 – CONDITIONS LIÉES À LA CESSION ULTÉRIEURE DES TITRES OFFERTS À LA SOUSCRIPTION

La sortie d'un.e associé.e est possible à tout moment, dans les limites découlant des articles 9 et 12 des statuts, selon les modalités suivantes par :

- la faculté de céder les titres souscrits (clauses d'inaliénabilité) ;
- la clause de cession forcée (perte de la qualité d'associé.e : décès, exclusion). Les associé.e-s n'ont droit au maximum qu'au remboursement du montant nominal de leurs actions. ;
- la faculté de se retirer de la société, sous réserve d'une ancienneté d'au moins 5 ans.

L'investisseur est invité à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder aux stipulations exhaustives encadrant la liquidité des titres financiers offerts :

- [article 18 des statuts d'Energ'Y Citoyennes](#)

IV.3 – RISQUES ATTACHÉS AUX TITRES OFFERTS À LA SOUSCRIPTION

L'investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :

- *Risque de perte totale ou partielle du capital investi ;*
- *Risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible ;*

- Le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé.

IV.4 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CAPITAL DE L'ÉMETTEUR LIÉE À L'OFFRE

	Avant réalisation de l'offre	Après réalisation de l'offre
Nombre d'actions	2 718	3 418
Nombre d'actionnaires, % du capital détenu, % des droits de vote	Voir le tableau au chapitre III	la société est à capital variable et comprend un grand nombre d'actionnaires dont il n'est pas possible de connaître précisément la nature avant la fin de l'offre.
Dilution du pourcentage du capital, pour une personne détenant 1% du capital avant la souscription	1%	1%

V – Relations avec le teneur de registre de la société

Identité du teneur de registre de la société :

Nom : Robillard

Prénom : Julien

Domicilié à : Grenoble

Téléphone : 0761315636

Courriel : contact@energy-citoyennes.org

Les copies des inscriptions aux comptes individuels des investisseurs dans les livres de l'émetteur pourront être délivrées par courriel ou par courrier postal (préciser) aux personnes concernées.

VI – Interposition de société(s) entre l'émetteur et le projet

Non concerné

VII. Modalités de souscription

Les bulletins de souscription sont recueillis soit par mail à l'adresse suivante : contact@energy-citoyennes.org soit au format papier à l'adresse La Coop, 5 place Andry Farcy, 38 000 Grenoble soit en ligne à l'aide du [site de souscription en ligne](#).

Un certificat de souscription est remis au souscripteur.

Le paiement se fait par chèque ou virement.

Les souscriptions ne sont pas révocables avant la clôture de l'offre.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à la documentation juridique vous

permettant de répondre à l'offre : [Bulletins de souscription](#)

Calendrier de l'offre

Date	Etapes clés
26/10/2020	Dépôt du DIS et de l'ensemble de la communication à caractère promotionnel à l'adresse suivante depotdis@amf-france.org
2/11/2020	Ouverture de la période de souscription
8/01/2021	Clôture de la période de souscription
15/01/2021	Publication des résultats

Les investisseurs réalisent le paiement de la somme correspondant au montant de leur souscription dès leur souscription.

Les titres seront émis dans un délai de 1 mois après la souscription.